

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FONDATEL LECOMTE SRL

1. DEFINITION

La SRL FONDATEL LECOMTE : société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège est établi à Rue Reppe, 3, à 5300 Andenne, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0401.246.537.

Cliant : Entreprise concluant un Contrat avec la SRL FONDATEL LECOMTE.

Auxiliaire : toute personne physique ou personne morale qui est chargée par le débiteur d'une obligation contractuelle de l'exécution totale ou partielle de cette obligation, peu importe qu'il exécute cette obligation pour son propre compte et en son nom propre ou pour le compte et au nom du débiteur, en ce compris notamment tout actionnaire, administrateur, employé, sous-traitant, conseil, consultant ou autre prestataire de services indépendant de la personne en question.

Entreprise : Toute personne physique ou morale poursuivant durablement un but économique et qui conclut un Contrat avec la SRL FONDATEL LECOMTE.

2. APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute commande passée par le Client auprès de la SRL FONDATEL LECOMTE. Les présentes conditions générales sont mises à la disposition du Client avant la confirmation de la commande. Toute commande implique l'acceptation inconditionnelle et sans réserve des présentes conditions générales.

3. COMMANDE/CONCLUSION DU CONTRAT

Tout bon de commande signé par un Client, ou , engage irrévocablement le Client, sauf les exceptions prévues par la loi, qu'il y ait eu, ou non, paiement d'un acompte. Les offres de la SRL FONDATEL LECOMTE sont établies à titre informatif, sans engagement ni obligation de la part de cette dernière de conclure le Contrat. Seule la confirmation écrite de la SRL FONDATEL LECOMTE vaut acceptation de la commande . , ct. Il en va de même pour toutes les modifications de la commande qui émaneraient du Client.. Les déclarations et engagements verbaux des représentants, employés et autres préposés de la SRL FONDATEL LECOMTE ne sont valables qu'après confirmation écrite de cette dernière.

Toute annulation ou modification du Contrat doit être faite par écrit et n'est valable que si elle soumise avant la livraison de la Contrat et acceptée par écrit par la SRL FONDATEL LECOMTE.

Le Contrat entre le Client et SRL FONDATEL LECOMTE sera valablement formé et en vigueur moyennant la confirmation écrite de la commande par de la SRL FONDATEL LECOMTE et la réception de l'acompte par la SRL FONDATEL LECOMTE.

Si le Client refuse de prendre livraison de la marchandise commandée, la SRL FONDATEL LECOMTE aura le choix, à sa discrétion, soit de l'y contraindre judiciairement, soit d'exiger , à titre de dommage et intérêt pour l'annulation de la vente, un montant de 15 % du prix convenu. Cette indemnité forfaitaire sera acquise de plein droit ; les parties s'interdisant expressément d'en discuter le montant.

La marchandise sera livrée conformément aux dispositions du bon de commande ou à celles figurant au recto de la facture.

4. PRIX

Le prix est celui indiqué dans l'offre approuvée ou dans le bon de commande signé.

Le prix fixé en Euros (€) inclut l'emballage, les frais de livraisons, de transport et d'assurance et s'entendent HTVA, sauf stipulation contraire.

5. DELAI DE LIVRAISON

La marchandise sera mise à la disposition du Client conformément à l'Incoterms applicable selon les dispositions prévues dans la Contrat. Le Client ou son mandataire devra prendre livraison dans les trois 3 jours ouvrables à dater de la notification de l'avis de mise à disposition de la marchandise.. En cas de retard dans le cadre de l'enlèvement par le Client de la marchandise, celui-ci est redevable d'une indemnité forfaitaire de 250 euros par jour de retard, outre la TVA ainsi que tout coût supplémentaire qui serait le cas échéant lié à la gestion ou/et à la manutention de la marchandise. La SRL FONDATEL LECOMTE procédera au magasinage de la marchandise aux frais et aux risques du Clients. Toute inexécution persistante au-delà d'une période de 15 jours constitue une exécution grave imputable au Client.

Les délais de livraison, stipulés dans le Contrat, sont fournis à titre indicatif.

La SRL FONDATEL LECOMTE s'efforcera dans la mesure du possible de respecter les délais indiqués mais décline toute responsabilité à cet égard (notamment en matière d'indemnités de retard), sauf en cas de faute intentionnelle ou de fraude de ses préposés. Toutefois, sauf accord contraire, les retards éventuels ne pourront en aucun cas justifier l'annulation du Contrat, ni donner lieu à une quelconque indemnisation ou à la résiliation du Contrat.

La SRL FONDATEL LECOMTE n'est considéré comme étant en défaut de livrer la chose vendue qu'après l'écoulement d'un délai de 15 jours suivants mise en demeure adressée par le Client par pli recommandé à la Poste.

6. TRANSPORT et TRANSFERT DE RISQUES

La marchandise est vendue EXW (Incoterms 2020) et voyage sont faits aux risques et périls du destinataire.

Le transfert des risques interviendra au moment de la mise à disposition de la marchandise et ce conformément à l'Incoterms applicable.

7. CONTESTATION

Toute contestation doit impérativement être adressée par écrit à l'adresse électronique de la SRL FONDATEL LECOMTE dans les huit jours de la livraison de la marchandise et, au plus tard, dans les huit jours de la date figurant sur la facture. A défaut, la marchandise ne pourra être reprise ou remplacée.

8. PAIEMENT

Les factures sont payables comptant

En cas de non-paiement de la facture à son échéance par le Client, la SRL FONDATEL LECOMTE pourra, à compter du jour suivant, de plein droit et sans mise en demeure, percevoir (i) des intérêts de retard au taux d'intérêt légal applicable en Belgique et (ii) une indemnité forfaitaire s'élevant à 5 % du montant facturé, avec un minimum de 250 EUR, ce qui correspond aux désagréments que la SRL FONDATEL LECOMTE subit et aux frais administratifs supportés dans ce cadre, à l'exception des frais judiciaires et des frais et honoraires du conseil désigné par la SRL FONDATEL LECOMTE, et ce, sans préjudice de son droit de réclamer une réparation supérieure..

9. RESPONSABILITE

Les parties conviennent que les éventuelles actions en responsabilité seront régies par les dispositions ci-dessous, dans toute la mesure permise par la loi.

Les Parties conviennent que la réparation de tout dommage résultant de tout manquement imputable à la SRL FONDATEL LECOMTE de toute obligation lui incombant en vertu du présent Contrat relèvera exclusivement, sous réserve des limites légales, du régime de la responsabilité contractuelle, même si ledit dommage trouve son origine dans une faute extracontractuelle.

Sans préjudice du principe général énoncé au paragraphe précédent, en cas de survenance de tout dommage résultant de l'inexécution, par la SRL FONDATEL LECOMTE, de toute obligation lui incombant en vertu du présent Contrat, le Client renonce, dans toute la mesure permise par la loi, à engager la responsabilité extracontractuelle de la SRL FONDATEL LECOMTE et de tout autre Auxiliaire de la SRL FONDATEL LECOMTE.

La SRL FONDATEL LECOMTE n'accepte aucune responsabilité envers toute personne autre que le Client. Le Client garantit à la SRL FONDATEL LECOMTE que, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, celui-ci ne pourra en aucun cas être considéré comme un Auxiliaire du Client à l'égard de tout cocontractant de ce dernier ou de tout autre tiers. Si tel devait toutefois être le cas, la Client s'engage, dans toute la mesure permise par la loi, à indemniser la SRL FONDATEL LECOMTE de tout dommage résultant de la mise en cause de sa responsabilité en cette qualité d'Auxiliaire.

Dans tous les cas, la limite globale de responsabilité de la SRL FONDATEL LECOMTE en lien ou en vertu de la Contrat est limitée à 50 % du montant du prix de la Contrat

Sauf en cas de dol, de fraude ou de faute lourde la SRL FONDATEL LECOMTE ne sera en aucun cas responsable à l'égard du Client ou de tiers de l'indemnisation des pertes de production, pertes de profit, pertes d'usage ou d'une chance de contracter, ou de tout autre dommage économique, financier, immatériel ou indirect quel qu'il soit, en particulier des éventuelles indemnisations que le Client aurait à payer à des tiers.

Le Client garantit la SRL FONDATEL LECOMTE contre toute réclamation de tiers et contre toute responsabilité et tout coût en découlant, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocats, les frais de procédure ou de règlement, quelle qu'en soit l'issue, résultant de l'utilisation ou de la revente de la marchandise fournie par la SRL FONDATEL LECOMTE conformément aux spécifications du Client

GARANTIE

Sauf en cas de dol, de fraude ou de faute grave, la responsabilité exclusive de la SRL FONDATEL LECOMTE pour toutes les réclamations relatives aux marchandises livrées est limitée au remplacement des marchandises ou, si le remplacement n'est pas possible, à la réparation des marchandises livrées.

Cette garantie est limitée à des réclamations qui ont été portées à la connaissance de SRL FONDATEL LECOMTE dans l'année suivant la mise à disposition de la marchandise

La SRL FONDATEL LECOMTE n'est pas responsable des défauts, dommages ou autres problèmes, résultant :

- d'une utilisation incorrecte ou inadaptée de la marchandise,
- usure normale,
- un entretien inadéquat,
- d'un cas de force majeure ou
- d'une intention fautive de la part du Client, de ses mandataires ou d'autres tiers.

10. RESERVE DE PROPRIETE

Sans préjudice du transfert des risques prévu à l'article 6, la marchandise vendue reste la propriété exclusive de la SRL FONDATEL LECOMTE jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts et frais éventuels.

11. ACTE COMMISSOIRE

En cas de non-paiement des factures à leur échéance par le Client ou en cas de manquement par le Client à l'une de ses obligations en vertu du présent Contrat, la SRL FONDATEL LECOMTE pourra immédiatement, de plein droit et sans sommation, sans indemnité à sa charge et sans décision judiciaire préalable, considérer la vente comme résolue et ce à dater de la notification en ce sens par la SRL FONDATEL LECOMTE.

Elle sera, autorisée à sa discrétion de revendiquer la restitution de la marchandise chez le Client, ou en tout autre endroit où la marchandise se trouverait, aux frais du Client, sans préjudice du droit pour la SRL FONDATEL LECOMTE de réclamer la réparation du dommage subi.

En cas de décès, de faillite, dissolution, cessation d'activité ou toute autre situation d'insolvabilité du Client, ou lorsqu'une telle situation semble probable, la SRL FONDATEL LECOMTE pourra résilier le présent Contrat, sans décision judiciaire préalable et sans indemnité à sa charge, en notifiant sa décision au Client par lettre recommandée. En pareil cas, le présent Contrat prendra fin à la date de réception de ladite notification.

12. SOLVABILITE

Si la confiance de la SRL FONDATEL LECOMTE dans la solvabilité du Client est ébranlée par un paiement tardif ou un défaut de paiement, par des actes d'exécution judiciaire contre le Client et/ou d'autres événements démontrables qui remettent en question et/ou altèrent la confiance dans la bonne exécution des obligations contractées par le Client, la SRL FONDATEL LECOMTE se réserve le droit de suspendre la totalité ou une partie du Contrat et d'exiger des garanties appropriées du Client. En cas de refus du Client de fournir ces garanties, la SRL FONDATEL LECOMTE se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la Contrat, même si les marchandises ont déjà été expédiées en tout ou en partie, sans préjudice du droit de la SRL FONDATEL LECOMTE de réclamer une réparation supérieure s'il peut établir qu'il a subi un dommage plus élevé.

13. FORCE MAJEURE

En cas de manquement à l'exécution du Contrat dû à un cas de force majeure, la partie qui s'en prévaut sera libérée de toute responsabilité, à moins que la loi n'en dispose autrement. On entend par force majeure tout événement qui (i) n'a pas été causé par l'une des parties, (ii) était imprévisible au moment de la conclusion du Contrat et (iii) a un impact significatif et négatif sur la poursuite de la mise en œuvre du Contrat pour cette partie, y compris, mais sans s'y limiter, les interventions gouvernementales, les catastrophes naturelles, les conflits armés, les troubles sociaux, les crimes, les accidents, les maladies, les épidémies et les pandémies, les interruptions de l'alimentation électrique et des télécommunications, etc.

Sauf toute disposition légale contraire, chaque partie a le droit de résilier le présent Contrat, avec effet immédiat et sans indemnité, par lettre recommandée si l'exécution du Contrat a été suspendue pour cause de force majeure pendant une période continue de plus de [30] jours.

14. DIVISIBILITE ET NULLITE

Si l'une des dispositions des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle, contraire à toute loi impérative ou d'ordre public, ou non-susceptible d'exécution, en tout ou en partie, la disposition en question s'appliquera moyennant toute suppression ou modification, décidée par les parties ou, le cas échéant, par le juge compétent (en vertu de l'article 19), qui s'avérera nécessaire pour en assurer la validité ou l'exécution, tout en préservant l'équilibre des intérêts respectifs des parties.

Dans l'hypothèse où cette disposition ne serait pas supprimée ou modifiée, en tout ou en partie, conformément au présent article, celle-ci sera réputée non écrite pour ce qui concerne les termes qui la rendent nulle, illégale ou non-susceptible d'exécution et la validité ou l'exécution des autres dispositions du présent Contrat ne sera pas affectée.

15. CESSION

Ni le présent Contrat, ni les droits et obligations qui en découlent ne pourront être cédés à des tiers sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie. Cette interdiction ne s'applique toutefois pas à la cession ou au nantissement de créances découlant du présent Contrat par la SRL FONDATEL LECOMTE à une institution financière dans le cadre d'opérations de crédit.

16. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La SRL FONDATEL LECOMTE collecte et traite les données à caractère personnel du Client dans le cadre de ses services. Les données à caractère personnel ne sont transmises et stockées que dans la mesure où c'est nécessaire, et uniquement pendant la période requise à cette fin. Le Client dispose d'un droit de regard, de rectification, de suppression et d'objection, ainsi que d'un droit de plainte auprès de l'autorité de protection des données. Le Client est responsable de l'exactitude des données à caractère personnel qu'il fournit et s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données à l'égard des personnes dont il transfère les données à caractère personnel.

17. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

Le Client reconnaît que toutes les marques, noms de commerce, droits d'auteur, brevets, savoir-faire, et tout autre droit de propriété intellectuelle utilisé, incorporé ou relatif aux produits issus de la production de la SRL FONDATEL LECOMTE sont et restent exclusivement la propriété de la SRL FONDATEL LECOMTE. Le Client s'engage à ne pas, soit directement soit par l'intermédiaire d'une filiale, d'un agent ou une partie tierce, modifier, amender, améliorer, dupliquer, copier, d'une partie quelconque des produits issus de la production la SRL FONDATEL LECOMTE qui lui ont été livrés ou non.

Il en ira de même de tout développement d'une technologie ou de tout autre potentiel droit de la propriété intellectuelle développé à l'occasion de l'exécution du présent Contrat.

Toute information, donnée, dessin, prescription, documentation, spécification, données technique ou commercial, plan, autre support que la SRL FONDATEL LECOMTE pourrait avoir communiqué et peut transférer occasionnellement au Client la concernant ou/et les produits issus de sa production sont détenus en pleine propriété par la SRL FONDATEL LECOMTE et le resteront. Ces mêmes informations sont strictement confidentielles, peu importe que ces informations aient été ou non expressément identifiées comme confidentielle.

Le Client s'engage à ne pas reproduire ou utiliser ces éléments ou à n'utiliser l'information précitée que conformément aux dispositions des présentes conditions et à ne la divulguer, directement ou indirectement, à aucun moment pendant ou après la fin des présentes conditions à aucune partie tierce sans le consentement écrit préalable de la SRL FONDATEL LECOMTE..

18. DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes conditions générales et les Contrats conclus sur base de celles-ci sont régis par le droit belge, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises et de toute autre réglementation internationale dont l'exclusion est permise.

Toutes autres conditions générales sont soumises aux conditions générales contractuelles des fonderies européennes, disponibles sur notre site www.fondatel.com.

Tout litige né de l'interprétation, ou de l'exécution du Contrat, relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire dans lequel le siège de la SRL FONDATEL LECOMTE est établi.